

## PROCES-VERBAL de l'assemblée générale des actionnaires Groupe CGN SA

tenue le jeudi 27 juin 2024, à 9h30 au Palais de Beaulieu – Salle Rome

Président de l'assemblée : M. Benoit Gaillard, président du Conseil d'administration  
Secrétaire : M. Jérôme Thuillard, secrétaire général adjoint du PLR Vaud  
Scrutateurs : M. Fabrice Nicolet, représentant de la Banque Cantonale Vaudoise  
M. Vincent Toriel, conseiller UBS, ici à titre privé  
Scrutateurs suppléants : M. Didier Zuchuat, membre de la commission patrimoniale et responsable de la collection CGN au musée du Léman  
M. Raymond Crozet, ancien contremaître vapeur de la CGN et membre de l'ABVL,

L'assemblée a été convoquée selon les règles légales et statutaires. Les actionnaires inscrits au Registre ont reçu la convocation comportant l'ordre du jour, datée du 7 mai 2024, et parvenue dans les délais statutaires. Les publications sont parues dans la FAO de Genève le 23 mai 2024, dans la FAO Vaud, dans la FOSC et dans le Bulletin du Valais, le 24 mai 2024.

Selon la liste de présence, 227 actionnaires sont présents, représentant **86.9%** du capital-actions.

L'assemblée peut valablement délibérer.

### Ordre du jour

1. Rapport annuel du Conseil d'administration et de la Direction pour l'exercice 2023
2. Comptes consolidés et comptes annuels de l'exercice 2023 de groupe CGN SA
3. Rapport de l'organe de révision
4. Discussion, votes et décharge
5. Élections au Conseil d'administration
6. Désignation de l'organe de révision
7. Propositions individuelles et divers

### 1. Rapport annuel du Conseil d'administration et de la Direction pour l'exercice 2023

**M. Benoit Gaillard**, président du Conseil d'administration, ouvre la séance à 09h33 et souhaite une cordiale bienvenue à toutes et tous. Il salue les représentants de l'Etat de Vaud, de l'ABVL, du Canton de Genève, du Canton du Valais ainsi que des villes de Lausanne et de Genève.

Il salue les membres des CA de CGN SA et CGN Belle Epoque présents et cite les personnes excusées.

Il relève que le transport entre Lausanne et Evian et entre Yvoire et Nyon est en augmentation, vu le dynamisme économique de la région. Ainsi, à la suite du COVID, il y a eu une arrivée de nouveaux clients, avec spécialement une amélioration du positionnement à Genève.

En bref, 150 ans après sa naissance, la CGN joue un rôle central sur le Lac Léman.

En 2023, nous avons vu la mise en application du projet « NAVIEXPRESS », prévu pour transporter 700 personnes. Nous sommes confrontés à certains défis techniques, mais ils sont en passe d'être relevés.

Sur le plan interne, il relève la reconstruction d'un climat social favorable. Par exemple, le système de rémunération a été revu afin de garantir la transparence et la retenue des talents.

Enfin, les ambitions :

- Renforcer les lignes de transports publics sur le Lac, avec l'ajout d'une 4<sup>ème</sup> liaison à Genève ;
- Poursuivre la restauration de la flotte « Belle Epoque ».

Pour conclure, il remercie les actionnaires pour leur présence et leur fidélité.

**M. Pierre Imhof**, directeur général, présente le rapport de la Direction.

Hausse de la fréquentation : la baisse due au COVID a été rattrapée, voire dépassée, avec plus de 2,7 millions de voyageurs transportés, soit un quart de voyageurs en plus depuis 2013 et 10% de plus depuis 2019. On assiste également à une augmentation globale par rapport à 2022 de 6,4% et à une hausse d'environ 8% dans la mobilité, soit les transports publics. Quant au transport touristique, on observe une hausse d'un peu moins de 3%.

NAVIEXPRESS : le premier bateau « Evian-les-Bains » appartient à la CGN depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, après une procédure de réception. Le second, nommé « Thonon-les-Bains », est en cours de réception. Ces bateaux sont beaucoup plus technologiques et nécessitent l'engagement de personnel formé spécifiquement.

Nouveau partenaire pour la restauration : il s'agit de « Fine Fourchette ». Les retours sont globalement positifs et les quelques points d'amélioration sont connus.

Nouveau système de rémunération : fruit de dix rencontres entre le syndicat et la direction, le nouveau système est appliqué à tout le personnel dès le 1<sup>er</sup> janvier 2024, avec un lissage sur deux ans. Une école de navigation a été également mise en place, dans le but de raccourcir la formation et de garantir une certaine réactivité.

Le nouveau système permet ainsi d'accueillir des nouvelles fonctions et de les classer.

2023 en quelques chiffres :

- 2'734'738 passagers transportés en 2023 = +6% par rapport à 2022
- 243 EPT
- 482'709 kms parcourus
- 2'507 cartes Horizons vendues
- 33'360 contacts à Infoline

## 2. Comptes consolidés et comptes annuels de l'exercice 2023 de Groupe CGN SA

Pour rappel, Groupe CGN SA est une société basée à Lausanne, qui détient les participations des deux sociétés filles : CGN SA et CGN Belle Époque SA. Les deux sociétés appartiennent à 100% à Groupe CGN SA. **Mme Maria Semenova**, directrice financière, présente d'abord les comptes de CGN Groupe SA puis les comptes consolidés des trois sociétés, mère et filles.

Les actifs du Groupe CGN SA sont exclusivement composés des participations dans les sociétés filles, alors que les passifs sont composés exclusivement de capital-actions : au total du bilan, nous trouvons 19'855'000.-. Le résultat comptable de Groupe CGN SA est nul, comme chaque année, vu que les charges d'exploitation sont refacturées à CGN SA.

Concernant les comptes consolidés du Groupe, les actifs représentent 11,5 millions, en augmentation de 9,5 millions. La trésorerie est en diminution à la suite du projet NAVIEXPRESS et elle relève que le plus grand changement à constater est la forte augmentation des actifs transitoires due aux subventions comptabilisées, mais non reçues. Il y a également une augmentation de 10 millions des immobilisations entre 2022 et 2023. Ce montant représente l'investissement dans la construction des NAVIEXPRESS, ainsi que la remotorisation du « Léman », de même que la rénovation des infrastructures.

Au passif, le plus grand changement concerne le capital étranger à court terme, avec une facture ouverte chez le constructeur du NAVIEXPRESS, Shiptec AG. Le capital étranger à long terme reste inchangé et concerne le financement bancaire du projet NAVIEXPRESS.

Sur le résultat : augmentation des recettes, à 30,5 millions de francs. Il y a une diminution des amortissements, vu qu'il n'y a plus le projet d'amortissement des bateaux Belle-Epoque. Le montant des subventions est supérieur aux coûts d'exploitation : par le fait, il y a un surplus de subventions affecté aux réserves, avec finalement un résultat nul.

## 3. Rapport de l'organe de révision

**M. Laurent Borgeaud**, réviseur chez Intermandat SA, communique les conclusions de son rapport et recommande d'accepter les comptes consolidés.

## 4. Discussion, votes et décharge

La parole n'étant pas demandée, les 4 propositions du Conseil d'administration sont successivement mises au vote à main levée.

- > L'assemblée approuve tacitement les rapports du Conseil d'administration et de la Direction.
- > L'assemblée adopte les comptes consolidés et les comptes annuels de l'exercice 2023 à l'unanimité moins une abstention.
- > L'assemblée prend acte tacitement du rapport de l'organe de révision.

- > L'assemblée donne décharge à l'ensemble des organes de la société pour leur activité durant l'exercice 2023 à une large majorité, sans opposition avec 3 [trois] abstention.

## 5. Élections au Conseil d'administration

### a | Élection des membres du Conseil d'administration

Le Président rend hommage au travail de M. Bertrand Duchoud, désormais ex-représentant du Canton du Valais, après 12 ans au Conseil d'Administration.

Le Conseil d'administration est composé de 9 administrateurs dont 5 sont désignés par les autorités cantonales et 4 sont élus par l'assemblée générale, conformément aux statuts (article 22).

La réélection au Conseil des quatre candidats et candidates suivants est proposée à l'Assemblée générale. Aucune autre proposition n'ayant été faite, l'assemblée procède aux votes à main levée.

- > **M. Jérémie Lagarrigue**, administrateur CGN depuis 2015, est élu à une large majorité moins 1 [une] opposition et 1 [une] abstention
- > **Mme Josiane Lei**, maire d'Évian-les-Bains, administratrice CGN depuis 2020, est élue avec une forte majorité avec 1 [une] opposition, sans abstention.
- > **M. Yves de Siebenthal**, président de Pro Vapore, vice-président de l'ABVL, administrateur CGN depuis 2006, est élu à l'unanimité.
- > **M. Gionata Piero Buzzini**, secrétaire général de la Ville de Genève, administrateur CGN depuis 2021, est élu à une forte majorité sans opposition et avec 5 [cinq] abstentions.

### b | Information du Conseil d'administration au sujet des administrateurs et administratrices désignés par les collectivités publiques

- > Pour le canton du Valais, **M. Jean-Bernard Duchoud**, sans lien familial avec le précédent ;
- > Pour la République et canton de Genève, **Mme Fabienne Knapp** et **M. Jean-Marc Mermod** ;
- > Pour le Canton de Vaud, **M. Marc-Olivier Buffat** et **M. Benoît Gaillard**

## 6. Désignation de l'organe de révision

- > L'assemblée générale accepte, à l'unanimité, la proposition du Conseil d'administration d'octroyer le mandat de révision pour l'année en cours, à la société fiduciaire INTERMANDAT SA.

## 7. Propositions individuelles et divers

Proposition de résolution de l'ABVL (M. de Gunten). La résolution a la teneur suivante : « L'Assemblée Générale des actionnaires du Groupe CGN SA demande que la réparation ou la restauration complète puis la remise en service du Simplon soit considérée par la Direction de CGN SA et par les Conseils d'administration du Groupe, de CGN SA et de CGN Belle Epoque SA comme une priorité essentielle et ceci conformément au but statutaire de ces trois sociétés ». Cette résolution a été adoptée par l'AG statutaire de l'ABVL.

Il relève que l'ABVL collaborera à la réparation ou à la restauration du bateau une fois les conclusions de l'enquête connues, selon les décisions que la CGN prendra.

Le Président revient donc sur les faits. L'accident est un évènement complexe, et il remercie les parties prenantes. Il ne souhaite pas étouffer l'affaire et veut en tirer des leçons afin d'établir les responsabilités et d'éviter qu'un accident similaire ne se reproduise. Il peut certes y avoir des erreurs, et les émotions fortes sont admissibles. Mais surtout, le CA a adopté une position claire : étudier l'état de la coque du bateau afin de déterminer les mesures à prendre. Cependant, l'impératif d'un retour à la navigation du Simplon n'est pas absolu. Il s'agit de tenir compte des autres projets. Ceci étant, le Président confirme que le CA fait du retour en navigation du Simplon une priorité. Cependant, il tient à rappeler que la phase d'étude sera relativement longue et que le financement hors assurance devra être assuré. Il invite l'assemblée à suivre la résolution.

Un membre de l'Assemblée demande ce que devient l'Helvétie. Le Président lui répond que la volonté du CA est le retour de ce bateau en navigation. Cependant, l'accident du Simplon a amené à une redéfinition des priorités. M. de Siebenthal complète en indiquant que l'ABVL avait promis de financer une étude sur la propulsion de ce bateau et que la question de la motorisation est plus que jamais d'actualité au vu des nouvelles contraintes environnementales : ce travail va démarrer en automne, mais le Simplon aura la priorité.

- > La résolution est mise au vote et est acceptée à une très nette majorité moins 2 [deux] abstentions et aucune opposition.

Question de la commune de Port-Valais concernant le développement du transport lacustre dans le Haut-Lac.

- Pierre Zoppelletto, Président de la commune de Port-Valais explique que la circulation frontalière engendre des problèmes de circulation sur la route. Il demande donc s'il est possible de mettre en place un transport public par le Lac et pourquoi la CGN ne s'intéresse pas à ce projet.
- Pierre Imhof lui répond que le développement de nouvelles offres de transport public, qui ne couvrent par leurs coûts, doivent faire l'objet d'une commande de prestations cantonale, avec un financement du canton et de l'Office fédéral des transports. Ces offres dépendent également de l'octroi d'une concession. Il rappelle que le Canton de Vaud avait commandé une étude sur la desserte transfrontalière, dont les conclusions ont été rendues en 2023. Cette étude préconise de se concentrer sur les lignes N1 (Lausanne-Evian) et N2 (Lausanne-Thonon) plutôt que de multiplier les parcours, ce qui mènerait à un manque d'efficacité, parallèlement à la liaison ferroviaire sud-Léman. Cependant, il rappelle que la CGN est ouverte à l'idée de développer de nouvelles lignes en étant attentive aux aspects légaux et financiers.

A ce titre, les contacts avec le canton du Valais montrent que ce dernier n'est pas demandeur de telles liaisons pour l'instant.

- M. Zoppelletto est partiellement satisfait de la réponse et précise que si une ligne est mise en soumission, la CGN risque de faire face à une concurrence défavorable.
- Benoît Gaillard lui indique que toute nouvelle ligne doit être financée. De plus, il est convaincu que ce qui marche dans les transports publics est une cadence correcte pour convaincre les gens de prendre le bateau plus que la voiture.

Questions de l'Assemblée :

- Un membre de l'Assemblée demande s'il est prévu qu'un tableau des avantages et inconvénients d'une prolongation de la saison touristique jusqu'au Jeûne est prévue. Le Président acquiesce et ajoute que ces éléments seront ajoutés au PV. Les voici :

Depuis la création de l'horaire moyenne saison en 2023, qui a permis d'étoffer l'offre dans le Grand Lac en semaine dès début juin et jusqu'au lundi du Jeûne, les principales différences d'offres entre l'horaire moyenne saison et celui de haute-saison sont :

- Croisière du soir Lausanne – Yvoire
- Desserte du Haut-lac avec 2 Patrimoine Tours supplémentaires et 1 Lavaux Tour
- 3 Geneva Tours supplémentaires au quotidien

Ci-dessous un récapitulatif des avantages et des inconvénients d'une prolongation de la haute-saison jusqu'au week-end du Jeûne fédéral :

#### AVANTAGES

- Plus d'offres notamment dans le Haut-Lac mais pour une fréquentation constante

#### INCONVENIENTS

- Plus de charges pour un revenu et une fréquentation quasiment identique, surtout depuis la création de la période moyenne saison en 2023 qui a permis d'étoffer l'offre notamment dans le Grand-Lac

Exemple de fréquentation touristique entre le dernier week-end de l'horaire haute-saison et le premier week-end de la basse saison :

	02 et 03.09.23	09 et 10.09.23	
Samedi	6386	6652	4%
Dimanche	6267	7945	27%

- Période plus courte pour la maintenance qui n'est actuellement pas possible pendant la haute-saison
- Plus de ressources nécessaires (env. 12 membres d'équipages / jour)

- Un autre membre de l'Assemblée demande s'il est possible que les actionnaires reçoivent un bon de 25.- pour un repas en plus du sur-classement. Le Président prend note et indique qu'une opération telle que celle-ci pourrait être discutée avec le restaurateur ;
- Un autre membre de l'Assemblée demande quelle est la ligne la plus rentable et le Président répond que de manière générale, il s'agit des lignes de transports publics ;
- Selon un membre de l'Assemblée, un bruit court indiquant que le Général-Guisan et que l'Henri-Dunant vont être démolis et il demande au Président d'y mettre fin, ce que ce dernier fait immédiatement ;
- Jean-Paul Demierre, Municipal à Bourg-en-Lavaux, annonce que le débarcadère de Cully est bientôt utilisable à nouveau.

La ronde des questions étant terminée, le président remercie Mesdames et Messieurs les actionnaires pour leur présence attentive et leur participation active à cette assemblée générale et convie les personnes présentes à l'apéritif, il est 10h56.



**Le Président : B. Gaillard**



**Le secrétaire de séance : J. Thuillard**

**Les scrutateurs :**

Monsieur Fabrice Nicolet :



Monsieur Vincent Toriel :

